



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Un engagement volontaire pour les jeunes de 16 à 25 ans.

- 6 à 12 mois ;
- Une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- 24 à 35 heures hebdomadaires ;
- Une indemnité prise en charge par l'État et un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;

Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;

Auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout **une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action**, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique.



PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT

PARTAGER DU TEMPS
AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

ORGANISER DES ACTIVITÉS
CULTURELLES

INFORMER SUR
LES RISQUES AU VOLANT

AIDER LES PERSONNES
SANS ABRIS

ACCOMPAGNER
DES PERSONNES HANDICAPÉES

...

La diversité des missions proposées permet à chacun de trouver celle qui lui convient !

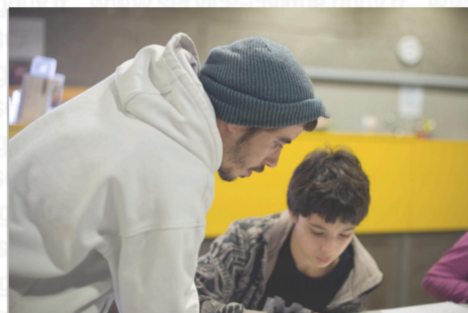
 **SERVICE**[®]
CIVIQUE
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

DE NOMBREUSES MISSIONS POSSIBLES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

SOLIDARITE

- **Lien social** : repérer et valoriser les initiatives portées par les habitants (épicerie solidaire, échanges de savoirs, etc.) ; favoriser et organiser des rencontres (fête de quartier...)...
- **Solidarité intergénérationnelle** : rendre visite aux personnes âgées ; les accompagner physiquement vers des activités culturelles ; favoriser les rencontres grâce à des animations, des jeux, de la lecture à domicile...
- **Intégration des nouveaux habitants** : faire découvrir le territoire et son patrimoine aux nouveaux arrivants ; les accompagner dans les démarches quotidiennes...
- **Famille et la parentalité** : accueillir les parents défavorisés ou primo-arrivants ; venir en aide à des parents ne maîtrisant pas ou peu le français dans leurs démarches administratives ...

SPORT



- **Encourager la pratique du sport** :
 - Aller à la rencontre des publics éloignés du sport pour faciliter leur participation ;
 - Organiser des activités sportives favorisant la mixité sociale ;
 - Promouvoir la pratique sportive : création, diffusion d'outils, organisation de festivals, enquêtes ; Enrichir les outils, communiquer sur les bonnes pratiques, animer blog ou site internet à ce sujet.
- **Participer au développement du sport dans les quartiers urbains ou ruraux isolés** : aller à la rencontre du public ; accompagner les jeunes dans la découverte de différentes disciplines en lien avec les clubs...



CULTURE

- **Favoriser l'accès à la culture** :
 - Participer à des chantiers de restauration de monuments ;
 - Mise en place de parcours dans les musées ;
 - Animer des ateliers de sensibilisation culturelle pour les enfants ;
 - participer à la mise en place d'événements culturels...
- **Mettre la culture au service des valeurs républicaines** :
 - Développer des actions « mémoire et histoire des quartiers » en lien avec les centre d'archives ;
 - Participer aux actions d'éducation aux médias hors temps scolaires
- **Lectures à voix haute dans les maisons de retraite** : prospecter et rechercher des maisons de retraite intéressées ; suivre les réalisations concrètes ; enregistrer les lectures et les mettre à disposition dans les maisons de retraite ...

L
O
I
S
I
R
S



EDUCATION POUR TOUS

- **Lutte contre la fracture numérique** : aider les personnes à s'approprier les outils numériques par des ateliers de formation ciblés (personnes âgées, enfants, services publics en ligne ...); animations ludiques pour faire découvrir ces outils; actions de prévention dans l'usage des réseaux sociaux...
- **Réussite en milieu scolaire** :
 - Pour les parents* : participer à l'organisation de sorties et mobiliser les parents d'élèves; participer à l'organisation de temps conviviaux avec les enseignants, les élèves et les familles;
 - Pour les élèves* : participer à l'animation d'ateliers d'aide à l'apprentissage de la lecture ou l'écriture; soutien scolaire; mise en place des projets éducatifs ou culturels: contribuer aux campagnes de promotion et de prévention de la Santé ...
- **Lutte contre les discriminations** : sensibilisation des jeunes; promouvoir la diversité, la solidarité internationale, les droits des enfants, l'égalité femme/homme, la non-violence...

MEMOIRE ET CITOYENNETE

- **Transmettre l'histoire et la mémoire d'un territoire ou d'un événement** : recueillir des témoignages d'habitants et diffuser ces récits; participer à l'animation de lieux de mémoire; valoriser le patrimoine culturel et historique d'une ville pour le transmettre...
- **Renforcer la participation citoyenne des habitants** : organiser et animer des rencontres entre habitants pour qu'ils échangent sur leur quotidien; aider à analyser et à élaborer des propositions pour que les habitants participent aux choix politiques; contribuer à des rencontres de concertation autour de décisions d'aménagement de l'espace public...
- **Promouvoir l'accès aux droits** : informer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs; aider les habitants dans leurs démarches et les orienter; animer un espace d'information administrative; favoriser l'utilisation des téléprocédures; faciliter l'exercice de leur citoyenneté par les jeunes, etc.

ENVIRONNEMENT

- **Préserver un espace naturel** : contribuer à l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs; participer à des travaux d'entretien écologiques; prévenir les risques de dégradation; contribuer à la réflexion sur les aménagements nécessaires; sensibiliser le public par des animations ...
- **Sensibiliser et Valoriser** : valoriser et faire redécouvrir les espaces naturels (sorties, ateliers pédagogiques, randonnées « découvertes »); valoriser des petits chemins de randonnées thématiques...
- **Prévenir le risque inondations** : accompagner la commune dans la diffusion, auprès des citoyens, des informations relatives à la conduite à tenir en cas d'inondation; contribuer à renforcer la capacité de résilience des habitants et des territoires, etc.
- **Lutter contre les pollutions** : sensibiliser les habitants; encourager la pratique de la réutilisation et le recyclage; accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers une diminution des produits chimiques (engrais, pesticides) ...



Vous voulez accueillir un volontaire en Service Civique ?

L'agrément



L'agrément définit **la mission et le nombre de volontaires** que l'organisme est autorisé à accueillir. La demande d'agrément doit mettre en avant le projet global de la structure :

- La mission proposée et l'action du volontaire
- La capacité d'accompagnement de l'organisme et du tuteur
- La formation civique et citoyenne du volontaire

Son élaboration peut prendre plusieurs semaines.

Le **dossier d'agrément** comporte :

- 4 fiches, disponibles en ligne (<http://www.service-civique.gouv.fr/page/documents-utiles>)
 - Fiche n° 1 : présentation de l'organisme et attestation sur l'honneur
 - Fiche n° 2 : calendrier d'accueil prévisionnel des volontaires
 - Fiche n° 3 : description des missions proposées (une fiche par type de mission)
 - Fiche n° 4 : Informations complémentaires (une fiche pour l'ensemble des missions).
- Une délibération de l'organisme prévoyant l'accueil de volontaires.

Les documents sont à envoyer à la DDCSPP des Hautes-Pyrénées. Si le dossier est complet, **quelques jours suffisent en général pour obtenir l'agrément, délivré par le préfet de région pour deux ans.**

Vos interlocuteurs

La DDCSPP des Hautes-Pyrénées

Informe et mobilise les structures locales et départementales.

Accompagne les structures dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet d'accueil.

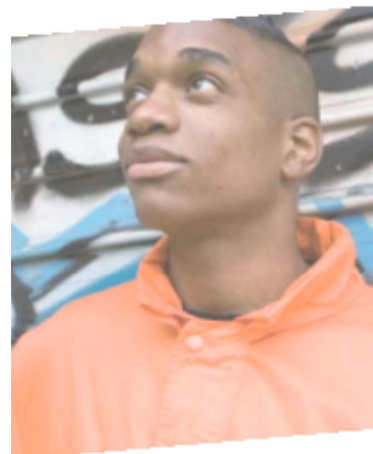
S'assure de l'accès à l'information des jeunes.

Instruit les demandes d'agrément de niveau local et départemental.

Met en place un programme de formation pour les tuteurs et les volontaires.

Effectue les contrôles.

Référent : Béatrice Lagrange, 05 62 46 42 20
beatrice.lagrange@hautes-pyrenees.gouv.fr



La DRJSCS de Midi-Pyrénées

Délivre les agréments.

L'Agence du Service Civique

Son site internet (www.service-civique.gouv.fr) fournit toutes les informations utiles :

Accès au dossier de demande d'agrément

Publication et consultation en ligne des annonces de mission

Accès aux outils : « guide à destination des tuteurs », « catalogue des missions », « accueillir un volontaire »...

L'Agence de service et de paiement

Assure la gestion des contrats et paiements.